

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2014

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE66

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« I. Entrent en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la promulgation de la présente loi : »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.